



## INSCRIPTIONS

### Périscolaire – Restauration scolaire 2024-2025

Le dossier d'inscription est à ramener impérativement en Mairie au bureau du service périscolaire :

**Avant le Vendredi 21 juin 2024**

**Le dossier devra comprendre :**

- La fiche de renseignement
- 1 photo d'identité
- Copie des vaccinations
- Feuille d'inscription annuelle ou mensuelle
- Règlement du mois de septembre  
( 2 paiements séparés pour le restaurant scolaire et le périscolaire)
- Attestation d'assurance pour l'année 2024-2025
- Copie du jugement si nécessaire.

Dans le cas où vous n'auriez pas votre planning, la date **butoir** pour les feuilles d'inscription est le : **Lundi 26 Août 2024.**

**Bonnes vacances**

**Le service Périscolaire temps méridien**

# INFOS UTILES

## Horaires d'ouverture périscolaire :

**7h30-8h30 et 16h30-18h30**

Inscription à la 1/2h  
Effectif max : 24 enfants

**Le goûter est fourni par les parents.**  
( fruits, pain, chocolat, fromage...)

## Temps méridien :

**11h30-13h30**

Effectif max : 86 enfants en 2 services.  
Les repas spéciaux sont pris en compte pour les enfants ayant un P.A.I

## Inscriptions :

Les inscriptions peuvent se faire par mois ou à l'année.  
Les réservations ne sont effectives que lorsque le paiement est enregistré.

Les feuilles d'inscriptions et les règlements peuvent être déposés en mairie, dans la boîte aux lettres ou directement au bureau du périscolaire avant la date butoir.  
(dépassé cette date les repas seront majorés de 1,60€ par repas)

## Horaires d'ouverture du bureau :

**lundi - mardi – jeudi de 8h00 à 12h le vendredi de 9h- 11h ( en période scolaire)**

## Absences

Les repas et heures périscolaires ne seront remboursés qu'à réception du certificat médical avec 2 jours de carence.

## Projet pédagogique :

Le service périscolaire / temps méridien est déclaré en **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
Un quota d'encadrement respecté avec des animateurs diplômés.  
Un projet pédagogique axant sur le bien-être de l'enfant, le respect de l'environnement, l'apprentissage de l'autonomie et l'éducation aux goûts.

## Toutes les informations sur :

<https://www.peipin.fr/>